

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_057**

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

VOIRIE

*Signature d'une
convention de
délégation de maîtrise
d'ouvrage avec
NOREADE dans le cadre
des travaux de
requalification de voirie
du parc d'activité des
Marlières à AVELIN, et
de la Broye et du Moulin
à ENNEVELIN*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 43
Procurations : 8

Nombre de votants : 51**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_057

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

VOIRIE

***Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec NOREADE
dans le cadre des travaux de requalification de voirie du parc d'activité des
Marlières à AVELIN, et de la Broye et du Moulin à ENNEVELIN***

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 23 février 2026.

La Communauté de communes Pévèle Carembault conduit un projet de requalification du parc d'activités des Marlières à AVELIN, ainsi que des parcs de la Broye et du Moulin à ENNEVELIN.

Dans le cadre de ces travaux, l'intercommunalité interviendra sur des réseaux dont NOREADE est propriétaire.

S'agissant d'une modification de ses ouvrages, NOREADE devrait intervenir. Néanmoins, pour une meilleure coordination des travaux, et afin de n'avoir qu'une seule entreprise, Noréade consent à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Ils seront donc réalisés par l'entreprise titulaire du marché (Eurovia).

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la Communauté de communes a sollicité de NOREADE une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage organisant les conditions dans lesquelles NOREADE remboursera à la Communauté de communes, les travaux devant normalement être organisés par NOREADE.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec NOREADE.

Oùï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec NOREADE dans le cadre des travaux de requalification des voiries des Marlières, de la Broye et du Moulin, ainsi que tout document ou avenant n'en modifiant pas le fond y afférent.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Pour extrait conforme,
Le Président,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Signé électroniquement par : **LUC FOU**
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 
ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_057-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_057
Objet :	Achat des parcelles pour projet de requalification Rue des Marlières à AVELIN - Rue de la Broye et Rue du Moulin à ENNEVELIN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_057-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_057-DE-1-1_0.xml	text/xml	949 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_057.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_057-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	180.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	5 mars 2026 à 09h37min18s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 mars 2026 à 09h37min20s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	5 mars 2026 à 09h38min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2026 à 09h38min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2026 à 09h38min46s	Reçu par le MI le 2026-03-05